Forêts: protection contre les incendies (modif. règlement (CEE) n° 2158/92)

1999/0160(COD) - 06/07/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Encarnacion REDONDO JIMENEZ (PPE, E), le Parlement européen a modifié la proposition relative à la protection des forêts dans la Communauté contre les incendies. Par ses amendements, le Parlement demande que l'enveloppe financière pour la mise en oeuvre de l'action soit portée de 50 millions EUR (proposition de la Commission) à 77 millions EUR pour la période 1997-2001. La Commission est invitée à soumettre au Parlement et au Conseil un rapport sur l'application du règlement ainsi qu'une proposition de révision comportant notamment les aspects écologiques, économiques et sociaux (évaluation quantitative) et les résultats d'une analyse coût-bénéfice (évaluation quantitative).